

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 15 novembre 2021 à 19h50 à l'Édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et secrétaire-trésorier adjoint.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Suivi de la demande au MTQ concernant la diminution de vitesse sur la rue Notre-Dame Sud ;
- 4.2 Suivi de la correspondance transmise au MTQ concernant la problématique de camionnage sur la route 269;
- 4.3 Demande de réduction de la limite de vitesse sur le rang du Lac-aux-Grelots;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2021;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2021;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 octobre 2021;
- 5.4 Dépôt du discours du maire;
- 5.5 Publication du discours du maire;
- 5.6 Conseil municipal : attribution des dossiers municipaux;
- 5.7 Nomination d'un maire suppléant;
- 5.8 Dépôt et acceptation d'un document sur la structure et le fonctionnement de la Municipalité;
- 5.9 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;
- 5.10 Consultant en ressources humaines : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;
- 5.11 Conseil des aînés de la MRC des Appalaches: renouvellement de l'adhésion 2021-2022 et délégation à l'AGA;
- 5.12 Procédure pour la cession des lots 6 421 708 et 6 421 709 du cadastre du Québec (chemin du Lac-Bolduc) : autorisation de signature;
- 5.13 Gestion documentaire et archives municipales : octroi d'un mandat;
- 5.14 Demande d'aide financière pour Opération Nez Rouge 2021;
- 5.15 Demande d'aide financière de l'Association des riverains du lac Jolicoeur : versement d'une subvention;
- 5.16 Achat de matériel promotionnel : autorisation de dépense;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Résidence de tourisme et établissement de résidence principale dans le secteur de l'annexion : application du règlement de zonage numéro 69-07;
- 6.2 242, chemin des Cerfs : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

- 6.3 Projet de gestion adaptée et intégrée des barrages et adaptation des communautés locales aux changements climatiques - participation à une séance de co-construction;

7 Développement socio-économique:

- 7.1 Projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés : autorisation de signature;
- 7.2 Projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : mandat de services professionnels;

8 Travaux publics et voirie:

- 8.1 Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale 2021-2022;
- 8.2 Déneigement en période hivernale : autorisation de location d'un tracteur;
- 8.3 Travaux dans le cadre du programme d'aide à voirie locale (PAVL) - volets AIRRL et RIRL : recommandation de paiement no 4 et réception provisoire des travaux;
- 8.4 Achat de carburants en vrac pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 : mandat à l'Union des Municipalités du Québec;
- 8.5 Préparation de travaux sur le chemin de la Grande-Ligne : mandat de services professionnels;
- 8.6 Fourniture et livraison de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) : octroi d'un contrat;

9 Sécurité publique:

- 9.1 Achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie : autorisation de dépenses;

10 Loisirs, culture et vie communautaire:

- 10.1 Achat de supports à vélo : autorisation de dépense;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Mesure des boues à la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie : octroi d'un mandat;
- 11.2 Étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie : délégation de pouvoir;
- 11.3 Étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Saint-Méthode : délégation de pouvoir;
- 11.4 Projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés : recommandation de paiement no 1;
- 11.5 Conseiller en développement économique - chargé de projet : lancement du processus d'embauche;
- 11.6 Achat d'appareils informatiques pour le conseil sans papier : autorisation de dépense;
- 11.7 Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

12 Période de questions:

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 11 décembre 2021 : parade de Noël;
- 13.2 13 décembre 2021 : adoption du budget, Centre intergénérationnel;

14 **Levée ou ajournement de la séance.**

21-11-351 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Monsieur le Maire fait état que les élus se sont rencontrés depuis l'élection afin de mettre à jour le plan d'action stratégique de la Municipalité. Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

SUIVI DE LA DEMANDE AU MTQ CONCERNANT LA DIMINUTION DE VITESSE SUR LA RUE NOTRE-DAME SUD

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance le 18 octobre dernier du MTQ à l'effet qu'il acceptait de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h sur la rue Notre-Dame Sud, à la limite du périmètre d'urbanisation, à Adstock. Le ministère a d'ores et déjà procédé au déplacement de la signalisation.

SUIVI DE LA CORRESPONDANCE TRANSMISE AU MTQ CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DE CAMIONNAGE SUR LA ROUTE 269

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MTQ faisant suite aux différentes problématiques de camionnage sur la route 269. Le ministère va analyser l'intersection des rues Notre-Dame et Principale en vue de réduire la circulation de transit sur le boulevard Tardif. Le ministère dénote que la problématique reliée au camionnage dans la portion de la côte du lac Jolicoeur est attribuable au manque d'expérience des camionneurs. En ce qui a trait à la demande de redirection du trafic lourd vers la route 267, le ministère a des réserves à détourner la circulation lourde considérant qu'on retrouve plusieurs pentes similaires dans la région.

Monsieur le Maire mentionne que la Municipalité rencontrera le ministère afin de discuter des solutions aux problèmes vécus par les résidents et les usagers.

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande de réduction de la limite de vitesse sur le rang du Lac-aux-Grelots. Monsieur le Maire mentionne que la présente sera analysée dans le cadre de la révision globale des limites de vitesse sur le territoire qui s'entamera au courant de l'été 2022.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

21-11-352 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois d'octobre 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-353 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 497 973.06 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 octobre 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers qu'ils ont reçus au préalable. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

En vertu d'une tradition établie de l'article 955 du Code municipal du Québec, abrogée en juin 2017, monsieur le Maire considère qu'il est tout de même important de perpétuer le discours du maire afin de présenter les indications préliminaires du présent exercice, le bilan de l'année en cours et les orientations générales pour l'année prochaine.

Pour l'année 2021, la Municipalité dispose d'un budget de 6 129 255 \$. En date de la fin du mois d'octobre, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. À moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, la Municipalité anticipe un résultat équilibré.

Monsieur le Maire dresse un bilan des réalisations de l'année 2021 et présente les orientations entourant les travaux et les projets pour l'année prochaine. Il termine en remerciant le personnel, les bénévoles et les artisans qui œuvrent à l'amélioration de la Municipalité. Le document intégral est déposé aux archives de la Municipalité.

21-11-354 PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-355 CONSEIL MUNICIPAL : ATTRIBUTION DES DOSSIERS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer les dossiers municipaux et les différents mandats de représentation aux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'attribuer les dossiers municipaux et les mandats de représentation aux différents conseillers de la manière suivante :

- Pascal Binet (maire)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Vision et planification stratégique;
 - Administration municipale et budget;
 - Information, relation avec les citoyens et politique de communication, politique de reconnaissance, promotion, histoire et patrimoine;
 - Sécurité publique, plan de sécurité civile, incendie.
- Sylvain Jacques (district 1)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Travaux publics, gestion des projets d'infrastructure, équipements roulants et réseaux d'aqueduc et d'égout, programme d'entretien préventif;
 - Développement de la zone agricole et forestière (incubateur agroalimentaire, cuisine collective, jardin collectif);
 - Occupation du territoire (zonage, développement résidentiel, télécommunication, déploiement internet haute-vitesse).
 - o Siège sur les comités :
 - Commission des infrastructures et des travaux publics;
 - Comité aménagement et révision des règlements municipaux.
 - o Répondant au conseil pour les comités :
 - Comité de développement agro-alimentaire des Appalaches
 - Mont Grand Morne (avec Ste-Clotilde-de-Beauce);
 - Office municipal d'habitation des Appalaches (HLM);
 - École La Source.
- Michel Rhéaume (district 2)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Politique d'accueil, nouveaux arrivants, intégration des immigrants et travailleurs étrangers;
 - Développement économique, politique de développement socio-économique, programme d'achat local, parc industriel;
 - Aînés, transport et organismes communautaires.
 - o Siège sur les comités :
 - Comité de suivi de la politique familiale et des aînés;
 - Comité des nouveaux arrivants;
 - Commission des loisirs et de la vie communautaire;
 - Comité aménagement et révision des règlements municipaux;
 - Transport adapté MRC des Appalaches;
 - Fondation des aînés d'Adstock.
 - o Répondant au conseil pour les comités :
 - CPI, SDSE, SDSCDM, Chambre de Commerce;
 - Tous les groupes communautaires;
 - Complexe Agora, Manoir Valin, Fabrique.
- Marie-Claude Létourneau-Larose (district 3)

- o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Jeunes et familles, révision de la Politique des familles et des aînés;
 - Loisirs et sports, suivi de l'étude de l'URLS, nouvelles places en garderie, parcs et terrains de jeux;
 - Culture, événements, activités sociales.
- o Sièges sur les comités :
 - Commission des loisirs et de la vie communautaire;
 - Comité de suivi de la politique familiale et des aînés;
 - Comité des nouveaux arrivants;
 - Comité du Gala 2018-2020 et 2020-2022 et comité social.
- o Répondant au conseil pour les comités :
 - Bibliothèque municipale;
 - L'Arrivage;
 - Tous les comités loisirs, O.T.J., Défi 4Vents, Hockey mineur;
 - École Aux Quatre Vents;
 - Garderie Au petit Manoir.
- Jean Roy (district 4)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Environnement, plan d'action environnementale et d'adaptation au changement climatique;
 - Gestion des matières résiduelles;
 - Embellissement municipal, plan paysage.
 - o Sièges sur les comités :
 - Comité consultatif en environnement ;
 - Comité aménagement et révision des règlements municipaux;
 - Comité des ressources humaines;
 - Commission des infrastructures et des travaux publics;
 - Regroupement protection du Grand Lac St-François;
 - Régie intermunicipale région de Thetford.
 - o Répondant au conseil pour les comités :
 - Les comités d'embellissement;
 - Associations riveraines au plan environnemental;
 - Coopération intermunicipale en environnement.
- Hélène St-Cyr (district 5)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Urbanisme et règlements municipaux;
 - Tourisme et plein air;
 - Services de proximité, maintien de services en santé et service sociaux.
 - o Sièges sur les comités :
 - Comité consultatif en urbanisme;
 - Comité aménagement et révision des règlements municipaux;
 - Commission des loisirs et de la vie communautaire;
 - Comité de suivi de la politique familiale et des aînés;
 - Comité du Gala 2018-2020 et 2020-2022 et comité social;
 - Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac;
 - Comité plein air Adstock;
 - Patrouille nautique.
 - o Répondant au conseil pour les comités :
 - Les groupes d'entraide à la collectivité, les trois coopératives;
 - CLSC, CISSS-Chaudière-Appalaches.
- Luce Bouley (district 6)
 - o Responsable des dossiers municipaux suivants :
 - Voirie (politique d'entretien des chemins, municipalisation de chemins, barrages), plan triennal d'immobilisation, gestion des actifs et entretien des parcs et des bâtiments;
 - Ressources humaines (relation de travail, convention collective, santé et sécurité au travail);
 - Finances (diversification des sources de revenus, programmes d'économie d'énergie, veille pour subventions, et équité dans la fiscalité).
 - o Sièges sur les comités :
 - Comité des ressources humaines;
 - Commission des infrastructures et des travaux publics;
 - Comité aménagement et révision des règlements municipaux.
 - o Répondant au conseil pour les comités :
 - Toutes les associations riveraines au plan des chemins;
 - Coopération intermunicipale en ingénierie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-356 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de désigner monsieur Jean Roy à titre de maire suppléant pour un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-357 **DÉPÔT ET ACCEPTATION D'UN DOCUMENT SUR LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser et actualiser le document qui a été adopté en 2019 en vertu de la résolution numéro 19-02-23;

ATTENDU qu'il apparaît important d'informer les élus, le personnel et la population sur la structure et le fonctionnement démocratique de la Municipalité et encourager la participation du plus grand nombre au développement de la communauté;

ATTENDU que le document établit certaines balises, précise certains processus et sert de référence aux décideurs locaux;

ATTENDU que le document a fait l'objet d'un dépôt préalable pour commentaire auprès des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 19-02-23;
- d'approuver, tel que déposé, le document intitulé « Structure et fonctionnement de la Municipalité d'Adstock ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-358 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier ci-dessous :

Mois	Lundi	Emplacement
Janvier	17	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	14	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	14	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	11	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	9	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Juin	13	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	11	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Août	15	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre	12	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	17	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	14	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	12	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-359 CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES : OCTROI D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'en 2020, le conseil municipal a acquis une banque d'heures d'un consultant en gestion des ressources humaines et que cette dernière est épuisée;

ATTENDU les besoins de la Municipalité et l'offre de services de la firme Marc-André Paré consultant inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de poursuivre le mandat de la firme Marc-André Paré consultant inc. pour une banque de 150 heures équivalant à un montant de 9 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-360 CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES: RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021-2022 ET DÉLÉGATION À L'AGA

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler, au montant de 40 \$, l'adhésion de la Municipalité d'Adstock, pour l'année 2021-2022, au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches;
- de déléguer madame Nicole Champagne, citoyenne, à l'assemblée générale qui se tiendra le 24 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-361 PROCÉDURE POUR LA CESSION DES LOTS 6 421 708 ET 6 421 709 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DU LAC-BOLDUC) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les lots 6 421 708 et 6 421 709 du cadastre du Québec se veulent des parties excédentaires à l'emprise du chemin du Lac-Bolduc;

ATTENDU que la Municipalité, en vertu de la résolution numéro 20-10-290, souhaite céder ses terrains aux propriétaires contigus;

ATTENDU que les lots sont visés par une clause restrictive établie dans le cadre de la cession du chemin par le MERN à la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une demande au ministère afin de pouvoir compléter la cession des lots;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document visant la bonne conduite du dossier de cession des lots 6 421 708 et 6 421 709 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-362 GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES MUNICIPALES : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour la mise à niveau du classement des archives de la Municipalité;

ATTENDU l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer au Centre d'archives de la région de Thetford au montant de 2 700 \$, taxes en sus, le mandat de gestion documentaire de la Municipalité pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-363 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR OPÉRATION NEZ ROUGE 2021

L'organisme Opération Nez Rouge, via une communication écrite, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre des services offerts par cet organisme. L'organisme transporteur confirme que l'ensemble du territoire de la municipalité est desservi par le service de raccompagnement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de verser à l'organisme Opération Nez Rouge une contribution financière au montant de 300 \$ afin que tous les citoyens puissent profiter des services offerts par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-364 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

L'Association des riverains du lac Jolicoeur s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une aide financière pour les travaux de mise à niveau de la salle située au 23, rue Jolicoeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de verser à l'Association des riverains du lac Jolicoeur une contribution financière au montant de 3 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise à niveau de la salle située au 23, rue Jolicoeur;
- d'affecter la dépense à même l'enveloppe COVID.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-365 ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité souhaite se doter de tuques à l'effigie de la Municipalité pour ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 200 \$, taxes en sus, pour l'achat de tuques à l'effigie de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-11-366 RÉSIDENCE DE TOURISME ET ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE SECTEUR DE L'ANNEXION : APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que la Municipalité est en processus de refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité a l'intention d'appliquer les mêmes dispositions réglementaires dans le secteur de l'annexion que celles qui seront appliquées autour du lac à la Truite;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin à l'interdiction des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale prévue dans le règlement de zonage numéro 148 de la Ville de Thetford Mines et de mettre en application les dispositions prévues concernant cet usage dans le règlement de zonage numéro 69-07 pour le secteur de l'annexion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de mettre fin à l'interdiction des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale prévue dans le règlement de zonage numéro 148 de la Ville de Thetford Mines et de mettre en application les dispositions prévues concernant cet usage dans le règlement de zonage numéro 69-07 pour le secteur de l'annexion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-367 **242, CHEMIN DES CERFS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du propriétaire du 242, chemin des Cerfs (lot 5 448 208 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'un abri d'auto adossé au bâtiment principal à une distance de 1.51 mètre de la ligne latérale gauche alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres pour un lot ayant une superficie supérieure à 1 000 mètres carrés.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 242, chemin des Cerfs (lot 5 448 208 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser la construction d'un abri d'auto adossé au bâtiment principal à une distance de 1.51 mètre de la ligne latérale gauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-368 **PROJET DE GESTION ADAPTÉE ET INTÉGRÉE DES BARRAGES ET ADAPTATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PARTICIPATION À UNE SÉANCE DE CO-CONSTRUCTION**

ATTENDU le projet de gestion adaptée et intégrée des barrages et adaptation des communautés locales aux changements climatiques prévoit une séance de co-construction pour le plan de gestion du barrage Jules-Allard;

ATTENDU qu'il y a lieu de participer à la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de déléguer monsieur le Maire ou monsieur le conseiller Jean Roy à la séance de co-construction du plan de gestion du barrage Jules-Allard dans le cadre du projet Acclimatons-nous.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

21-11-369 **PROJETS DE PLACE PUBLIQUE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-MÉTHODE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Municipalité a obtenu des aides financières dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour les projets de place publique de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature des conventions d'aide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les conventions d'aide dans le cadre des projets de place publique de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-370

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière pour le réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU l'obligation du ministère de procéder à l'achat de la parcelle visée par le projet afin de recevoir l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer à la firme Arpentage FC inc. un mandat de services professionnels au montant de 1 350 \$, taxes en sus, pour la préparation d'un plan et d'une description technique de la parcelle nécessaire pour la réalisation du projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

21-11-371

ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, un officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur accord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues pour la circulation automobile par la Municipalité pendant la période hivernale 2021-2022 telle que soumise par madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-372

DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR

ATTENDU que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

ATTENDU que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

ATTENDU l'offre de services de la firme Bossé & Frère inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022), la location d'un tracteur auprès de la firme Bossé et Frère inc. et d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures;
- le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 50 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées;
- d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-373

TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS AIRRL ET RIRL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

ATTENDU la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

ATTENDU que l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. a réalisé les travaux dans le cadre du AIRL et du RIRL;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 11 novembre 2021 émanant de la firme Stantec;

ATTENDU qu'une partie des travaux est toujours non conforme;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire desdits travaux conditionnellement à la réception de certains documents administratifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de retenir un montant de 160 260.25 \$, taxes en sus, jusqu'au moment de l'établissement d'une pénalité pour la non-conformité du matériel;
- d'autoriser le paiement numéro 4 au montant de 193 133.06 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. relativement aux

travaux dans le cadre du AIRRL et du RIRL. Ce montant se décline de la façon suivante :

- o 124 753.34 \$ pour le bordereau A – RIRL;
 - o 57 302.44 \$ pour le bordereau B – AIRRL;
 - o 11 077.28 \$ pour le bordereau C – Municipalité.
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics conditionnellement à la réception des documents suivants :
 - o déclaration attestant le paiement des sommes dû à la main d'œuvre, aux sous-traitants et aux fournisseurs;
 - o attestation de la CNESST et la CCQ confirmant le paiement des contributions exigées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-374

ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2025 : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU la Municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- que la Municipalité d'Adstock confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- o facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- o pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-375 **PRÉPARATION DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que le conseil souhaite entamer les préparatifs de travaux de plans et devis dans le cadre de travaux relatif au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ;

ATTENDU que le conseil souhaite entamer les préparatifs de travaux pour le chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'octroyer à la firme Stéphane Roy, arpenteur-géomètre un mandat de services professionnels au montant de 3 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation de levés topographiques dans le cadre de la préparation de travaux sur le chemin de la Grande-Ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-376 **FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) : OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU le besoin en fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'octroyer le contrat de fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) à l'entreprise Sel Frigon inc. au prix de 96 \$ la tonne, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21-11-377 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU monsieur Daniel Couture, directeur du Service de sécurité incendie, recommande l'achat d'équipements pour les pompiers et l'achat d'équipements nécessaires au bon fonctionnement du Service;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie East Broughton – Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock désirent acquérir un simulateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 12 900 \$, taxes en sus, pour l'achat d'équipements divers pour le Service de sécurité incendie d'Adstock;
- d'autoriser une participation financière de 1 500 \$ dans le projet d'achat d'un simulateur au propane dans le cadre du Service de sécurité incendie intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-11-378 **ACHAT DE SUPPORTS À VÉLO : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que la Municipalité souhaite, à travers sa Politique des familles et des aînés, créer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif pour tous;

ATTENDU qu'il y a lieu de munir certains espaces publics de supports à vélo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une dépense de 2 675 \$, taxes en sus, pour l'achat de 5 supports à vélo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

21-11-379 **MESURE DES BOUES À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : OCTROI D'UN MANDAT**

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à une mesure des boues à la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme Simo un mandat de 3 100 \$, taxes en sus, pour la mesure des boues à la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie;
- de financer la dépense à même le budget d'opération du secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-380

ÉTUDE DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à une étude sur la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie afin de vérifier la capacité du système à recevoir des ajouts en débit et en charge;

ATTENDU que le conseil souhaite déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Sacré-Cœur-de-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer un mandat de services professionnels concernant une étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Sacré-Coeur-de-Marie;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-381

ÉTUDE DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-MÉTHODE : DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à une étude sur la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Saint-Méthode afin de vérifier la capacité du système à recevoir des ajouts en débit et en charge;

ATTENDU que le conseil souhaite déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Saint-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer un mandat de services professionnels concernant une étude de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées de Saint-Méthode;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-382

PROJETS DE PLACE PUBLIQUE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-MÉTHODE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1

ATTENDU l'avancement des travaux des projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics datée du 12 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 181 181.48 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM dans le cadre de la réalisation des travaux des projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest. Ce montant se décline de la façon suivante :

- Rue Poulin : 20 526.48 \$, taxes en sus;
- Rue Principale Ouest : 83 542.10 \$, taxes en sus;
- Place publique : 77 112.90 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-383 CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CHARGÉ DE PROJET : LANCEMENT DU PROCESSUS D'EMBAUCHE

ATTENDU la vision stratégique en matière de développement socio-économique;

ATTENDU que la Municipalité souhaite développer les activités économiques sur son territoire en concertation avec les organismes et les entreprises du milieu;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en branle un processus d'embauche d'un conseiller en développement économique - chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lancer un processus d'appel de candidatures pour un conseiller en développement économique - chargé de projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-384 ACHAT D'APPAREILS INFORMATIQUES POUR LE CONSEIL SANS PAPIER : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que le conseil souhaite se doter de 6 appareils informatiques afin de faciliter l'exécution de leur mandat;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense pour l'achat de 6 appareils informatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-11-385 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Madame St-Cyr quitte son siège à 20h45.

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé vise l'aménagement de trois bâtiments temporaires pour des fins de camping;

ATTENDU que le projet répond majoritairement aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour le lot 6 338 892 du cadastre du Québec (120, route du Mont-Adstock) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires pour une validité d'un an. Si la Coopérative souhaite poursuivre le projet dans les années subséquentes, une nouvelle demande de PIIA devra être présentée annuellement et devra être accompagnée d'une autorisation écrite du promoteur du Domaine Escapad.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame St-Cyr reprend son siège à 20h49.

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues les seront à une séance ultérieure.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-11-386

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Et résolu de lever la séance à 21h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin